

INTERVENTION DE MARTINE PICART A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AMAP VALLEE DU CAILLY DU 10 JUILLET 2008

Aujourd'hui le CA de l'AMAP est en état de non fonctionnement à la suite de plusieurs démissions.

J'ai pris la responsabilité transitoire de cette association jusqu'à cette assemblée générale, qui devient décisionnaire, qui a tout pouvoir de décision au nom de l'AMAP.

Je pense que nous avons démarré trop vite cette AMAP, sans nous mettre d'accord sur le projet et sa réalisation, et je m'en excuse auprès des adhérents, aujourd'hui ennuyés comme nous tous.

Nous avons un engagement collectif envers notre producteur Mr Dumontier jusqu'à la fin de l'année 2008. Il convient donc qu'aujourd'hui l'AG prenne les décisions nécessaires pour tenir cet engagement, afin de ne pas mettre en péril la structure de Mr Dumontier et de ses 3 salariés en insertion.

L'ordre du jour de cette AG me demande d'expliquer les problèmes concrets que j'ai rencontré dans l'AMAP et le CA en me basant sur des faits précis, en expliquant pourquoi cela est gênant, et en suggérant des solutions, pour que l'AMAP puisse fonctionner correctement dans l'avenir.

Le projet a démarré démocratiquement et dans la transparence, avec une communication claire de tout ce que nous faisons pour le projet. C'est Martine Couvet et moi-même, qui avons effectué l'essentiel des démarches nécessaires à la création de l'AMAP, c'est-à-dire trouver des adhérents et un producteur.

Les premiers documents remis à l'AG constitutive le 29 mai 2008, ont été mis en place démocratiquement ensemble, j'ai été pressentie pour être présidente par plusieurs personnes, dont notre producteur, et j'ai accepté cette fonction avec plaisir.

J'ai été élue démocratiquement présidente de l'AMAP, aucune autre candidature n'a émergé.

Dès l'AG constitutive les choses ont dérapées, peut être par manque de préparation.

J'ai été désignée par le CA coordinatrice de cette AMAP. Très vite je n'ai pas pu jouer ce rôle, car je n'avais pas les informations sur ce qui se passait dans l'AMAP, ni sur la façon dont était mise en place la gestion concrète des adhésions et des distributions. **Ces décisions relèvent du CA et n'ont pas été prises par le CA.**

J'ai posé plusieurs fois des questions sur la façon dont les choses étaient mises en place, sans obtenir de réponse.

J'ai posé des demandes, par exemple

- que la liste des adhérents soit accessible à l'ensemble des membres du CA.
- J'ai aussi demandé qu'une liste des adhérents soit constituée sur internet, afin que chaque membre du CA puisse communiquer avec les adhérents d'une façon transparente.
- J'ai demandé de m'occuper de la messagerie de l'AMAP VALLEE DU CAILLY.

Toutes ces demandes ont été ignorées.

Je n'ai pas pu apporter mon expérience d'une AMAP : j'ai été adhérente de l'AMAP rouen droite pendant 1 an et demi, et je suis intervenue pour y faire élire un CA.
Je n'ai pas pu apporter mon expérience de CA d'association, comme je l'aurai désiré.

Les décisions n'ont pas été prises démocratiquement en CA.

Dès le 1^{er} CA l'ordre du jour convenu , que j'avais rappelé à tout le monde par mail, n'a pas été tenu, ce que j'ai fait remarquer plusieurs fois sans succès.

J'ai demandé qu'on répartisse clairement les rôles et les tâches de chacun, et qu'on l'écrive dans un cahier de compte rendu de CA que j'ai mis en place.

La tenue de ce cahier de compte rendu de CA a été refusée.

Face à cette absence de démocratie, j'ai écrit des **règles de fonctionnement de CA**, en rapport avec les problèmes que j'avais rencontrés, et tenté de les faire mettre en place. Ces règles ont été refusées.

Les démissions sont consécutives à l'absence d'accord entre les personnes , et à une absence de volonté de régler les problèmes rencontrés.

Etre une AMAP, c'est adhérer à une **charte nationale**, qui précise ce qu'est une AMAP, et qui insiste sur la transparence, la démocratie, la convivialité.

Notre AMAP n'a pas démarré dans cet esprit, alors que nous avons l'obligation de coller à cette charte.

La solution à tout cela, pour assurer un bon fonctionnement de l'AMAP à l'avenir, me paraît de mettre en place **des règles de fonctionnement de CA**, qui sont soumises à votre vote aujourd'hui. Les membres du CA s'engageraient à respecter ces règles quand ils sont élus, et pourraient être démissionnés, pour manquement régulier à ces règles, après avoir été entendus, par l'assemblée générale.

Personnellement j'ai accompli plusieurs actions pour l'AMAP :

- démarré un contact avec plusieurs présidents d'AMAP locales et régionales, c'est ce qui a permis d'augmenter notre nombre d'adhérents insuffisants à la création.
- créé une relation avec le GRAB (groupement régional d'agriculture biologique) d'Evreux, qui a aidé à notre création.
- créé une relation avec le webmaster du site Amap haute normandie, qui participe de la structuration régionale des AMAP.
- Entamé des contacts avec les gérants du site de Repainville , dont plusieurs sont membres de l'AMAP rouen droite
- Je connais plusieurs producteurs d'AMAP ou susceptibles de le devenir.
- J'ai été sollicitée par des présidents d'AMAP pour participer de la structuration régionale et nationale des AMAP.

Pour toutes ces raisons, pour l'image de notre AMAP, j'aimerais poursuivre ces contacts encore un moment, forcément en relation avec le CA.

Martine Picart